

Mr et Mme Wéber .
Rue de l'école 33.
4840 Welkenraedt .

Liste des circuits .

- A. Cuisinière électrique .
- B. Eclairages des chambres 1 et 2 avec les prises combinées sous les interrupteurs des deux chambres + Eclairage prise extérieur balcon .
- C. Toutes les prises basses des chambres 1 et 2 (pas celles avec les interrupteurs) + Eclairage prise WC.
- D. Eclairage prises débarras .
- E. Eclairage living et cuisine avec les prises combinées avec les interrupteurs + Les trois volets électrique du living .
- F. Toutes les prises basses du living + Frigo + Une prise table de travail cuisine à gauche de l'évier .
- G. Une prise table de travail cuisine à droite de l'évier + Une double prises table de travail cuisine à gauche de la cuisinière .
- H. Une double prisés table de travail cuisine à droite de la cuisinière + Une double prises hotte .
- I. Four .
- J. Chauffage .
- K. Eclairage prises hall + Eclairage prises salle de bains .
- L. Lave vaisselle .
- M. Machine à laver .
- N. Sèche linge .
- O. Eclairage prises grenier .
- P.



Bruxelles : 126, b°12 - Avenue des Croix de Guerre - 1120 Buxelles
 Mons : Parc Initialis - 2 - Avenue Descartes - 7000 Mons
 Liège : 61/63 - Ruc Grand-Vinâve - 4101 Jemeppe

Tel : 02/245.46.95 Fax : 02/215.12.78
 Tel : 065/32.15.51 Fax : 065/32.15.77
 Tel : 04/234.17.00 Fax : 04/234.17.80

Compte Bancaire : 340-0298168-28 T.V.A. BE 406.671.312

- CONFIDENTIEL -

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION

(Contrôle effectué selon la procédure interne PRO-INS-E-01).

Rapport N° : 11.04.06.01.1 Personne responsable de l'exécution du travail
 Date du Contrôle : 01.06.04 Nom-Prénom : M. Corman
 Propriétaire Nom-Prénom : M. Weber N°TVA/N°CIdent : 4.73.911.019
 Adresse : M. 177 Communion Adresse de l'installation : Rue des Feuilles 23
W. L. P. P. P.

TYPE DE CONTROLE :

- A) Examen de conformité d'une installation électrique BT domestique avant mise sous tension - existante effectué sur base des prescriptions du RGIE.
- B) Examen de contrôle d'une installation électrique BT domestique en vue d'un renforcement de puissance de raccordement au réseau public de distribution - AR du 01-07-1992.

TYPE D'INSTALLATION :

(Unité d'habitation) (Parties communes) (Autres :) Art.86 ou 87.
 Distributeur : SAE Raccordement suivant câblage tableau : Tension : 230 V.
 Alimentation tableau principal : 4 X 10 mm². Protection raccordement : A.
 Colonne d'alimentation : 4 X 9.5 mm². Interr-Sect. Général : A.
 Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits terminaux : 10 R₁ = 12 Ω R_{TOT} = 10 MΩ.
 Type prise de terre : bouc - piquets

Différentiel	I _n en A	I _{cc} en kA	I _Δ en A	Circuits protégés	I _n en A	I _{cc} en kA	I _Δ en A	Circuits protégés	I _n en A	I _{cc} en kA	I _Δ en A	Circuits protégés
		<u>63</u>	<u>10</u>	<u>0.3</u>	<u>0.25</u>	<u>63</u>	<u>10</u>	<u>0.27</u>	<u>6</u>			

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION :

Circuits	Protections	Sections	Circuits	Protections	Sections
<u>14</u>	<u>Disj. 20A</u>	<u>2.5</u>			
<u>1</u>	<u>3EA</u>	<u>6</u>			

INFRACTIONS : rien Vire le 02/06/04

REMARQUES : équipements installés par le client sans autorisation p. 4

NOTES :
 - Le différentiel général était plombé a été plombé n'est pas plombable. Les schémas ont été signés n'ont pas été signés.

CONCLUSION :
 L'installation est n'est pas conforme aux prescriptions légales. Prochaine visite : 20.07.04

- a - L'installation est conforme, toutefois il y a lieu de donner suite aux remarques citées.
- b - L'installation électrique BT n'étant pas conforme, les travaux nécessaires pour faire disparaître les manquements (if) constatés doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.
- c - L'organisme agréé qui a effectué l'inspection se représentera avant le : afin de vérifier l'élimination des manquements constatés.
- d - En cas de refus d'une seconde visite ou au cas où des infractions subsisteraient, une copie du procès verbal sera envoyée conformément à l'Art.276/2 à l'Administration de l'Energie préposée à la Haute Surveillance des installations électriques domestiques.

Inspecteur (Nom+signature) : [Signature] Le demandeur (Nom+signature) : [Signature]
 Pour CIB-asbl [Signature]